

Retour d'expérience : comment associer les structures professionnelles de la pêche à la rédaction de plans de gestion d'AMP ?

Alice Khayati

Novembre 2011



Field Study Report

Retour d'expérience :
Comment associer les structures
professionnelles de la pêche à la
rédaction de plans de gestion d'AMP?

Feedback from the field:
How to associate professional fishing
organizations in writing an MPA
management plan?



[Author] Alice Khayati

[Contact] AGLIA
Quai aux vivres
17 314 Rochefort Cedex
France
+33 (0)6 60 13 47 90
maia.aquitaine@gmail.com
www.aglia.org
www.peche-aquitaine.com

[Published by] AGLIA

[Photos credits] (1) A. Eynaudi / Agence des aires marines protégées (2) Aglia (3) A. Poiret / Agence des aires marines protégées

Work quotation: Alice Khayati, Novembre 2011. Retour d'expérience : comment associer les structures professionnelles de la pêche à la rédaction de plans de gestion d'AMP? AGLIA – MAIA, Rochefort, France.

This publication is supported by the European Union (ERDF European Regional Development Fund), within the Interreg IV B Atlantic Area Programme, under the Objective 2.2. "Sustainable management and protection of the resources of marine spaces".

Its content is under the full responsibility of the author(s) and does not necessarily reflect the opinion of the European Union. Any reproduction of this publication done without author's consent, either in full or in part, is unlawful.

The reproduction for a non commercial aim, particularly educative, is allowed without written authorization, only if sources are quoted. The reproduction, for a commercial aim, particularly for sale, is forbidden without preliminary written authorization of the author.

Table des matières

Table des matières	III
English summary	IV
Résumé	V
Glossaire	VI
Introduction	1
I. Objectifs et méthodologie.....	1
Objectifs de l'étude	1
Méthodologie	1
Sélection des sites	1
Elaboration du questionnaire.....	2
Réalisation des enquêtes.....	3
Analyse des résultats.....	3
II. Résultats de l'enquête	4
Résultats.....	4
Contexte	4
Désignation de l'AMP	4
Le plan de gestion.....	4
La gouvernance de l'AMP	5
La méthodologie d'élaboration du plan de gestion.....	5
Le ressenti des acteurs	8
Synthèse de l'enquête.....	12
III. Discussion et recommandations	13
Synthèse des recommandations pour associer les structures représentatives de la pêche professionnelle, à la gestion d'AMP :.....	14
Annexe : questionnaire	15
Figures et illustrations	19
Tableaux.....	19

English summary

“Feedback from the field: How to associate professional fishing organizations in writing an MPA management plan?”

This study aims at establishing the state of the art regarding professional fishermen organizations' participation in writing MPAs management plans.

A survey was led with 11 employees or professional representative from local or regional French fishermen organizations, each concerned by an MPA on some of their fishing sites, these MPA having a management plan. The survey outputs can't be generalized, as the sample is small. The results can only apply to the cases participating in this study. Nevertheless, they can be used as a basis for discussion when writing an MPA management plan with professional fishing organizations.

Seven organizations took part in writing an MPA management plan, always after a proposal by the MPA manager. Thematic meetings and work papers exchanges are most commonly used to write the management plan. Professional fishing organizations have a strong will to participate in the management plan elaboration: they put a huge investment in this work. There are as much satisfied as dissatisfied structures, regarding the methodology used to write the MPA management plan.

Writing the management plan is an essential stage in implementing an MPA, because this is the moment when stakeholders and managers build bonds. It's also the stage when stakeholders move to a less theoretical vision of the MPA and know more about the kind of work that will be led in the MPA. Globally, participating in the management plan writing allowed professional fishing organizations to get or maintain a good opinion of the MPA.

This study shows some of the key elements to succeed in working with professional fishermen organizations during the management plan writing. Communication about the MPA and its management plan, transparency of the process, trust between stakeholders and manager and objectivity in the management decisions are the main points.

Résumé

Cette étude vise à faire un point d'étape sur l'association des structures professionnelles de la pêche à la rédaction de plans de gestion d'AMP en France métropolitaine.

Une enquête a été menée auprès de onze salariés ou représentants professionnels de CLPM, CRPM ou Prud'homie, ayant chacun sur son domaine de compétence une AMP munie d'un plan de gestion et concernant des sites de pêche.

L'échantillon étant trop petit, les résultats de cette enquête s'appliquent uniquement aux sites concernés, et ne peuvent être généralisés. Cependant, ils pourront servir de base de réflexion pour d'autres sites où une coopération des professionnels sera nécessaire dans la rédaction du plan de gestion.

Sept structures ont été associées à la rédaction d'un plan de gestion, et cela s'est fait sur proposition du gestionnaire. Les méthodes couramment employées sont les réunions par collège d'acteurs, et les échanges de document de travail. Il y a un intérêt fort pour participer à la rédaction du plan de gestion.

Il y a autant de structures satisfaites de la méthodologie de rédaction du plan de gestion, que de structures mécontentes.

La rédaction du plan de gestion est une étape essentielle, puisque c'est là que se construisent les liens entre acteurs, et avec le gestionnaire. C'est également là que les parties prenantes ont une vision plus concrète du travail qui se fera sur l'AMP. De façon générale, la rédaction du plan de gestion a permis aux structures professionnelles d'avoir ou de garder une bonne opinion de l'AMP.

Cette étude a permis de définir certains enjeux du bon déroulement du travail de rédaction du plan de gestion avec les structures professionnelles, au cœur desquels se trouvent la communication sur l'AMP et le plan de gestion, la transparence de la démarche, la confiance entre acteurs et gestionnaire, et l'objectivité de la gestion.

Glossaire

AAMP:	Agence des aires marines protégées
AMP :	Aire marine protégée
CLPMEM :	Comité local des pêches maritimes et des élevages marins
CNPMEM :	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
COFIL :	Comité de pilotage d'un site Natura 2000
CRPMEM :	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
DOCOB :	Document d'objectif d'un site Natura 2000
DPM :	Domaine public maritime
PNM :	Parc naturel marin
RNN :	Réserve naturelle nationale

Introduction

Dans le cadre du projet Interreg IVb MAIA, le partenariat européen a décidé de s'intéresser aux différents plans de gestion en vigueur dans les pays partenaires. Ainsi, une revue et une comparaison des plans de gestion seront réalisées en 2012 pour évaluer leurs points positifs et leurs points négatifs, et leur éventuelle transférabilité d'un pays partenaire à l'autre.

A son échelle, l'Agia a décidé d'enquêter auprès de personnes ou de structures, issues du milieu de la pêche professionnelle, ayant participé à l'élaboration d'un plan de gestion d'une aire marine protégée. L'objectif de cette étude est d'identifier les points clefs de l'implication des professionnels dans la rédaction et la mise en place d'un plan de gestion. Ce travail alimentera le rapport final du partenariat MAIA.

I. Objectifs et méthodologie

Objectifs de l'étude

La mise en place des AMP en France passe par la rédaction de plans de gestion. La majeure partie des AMP désignées n'ont pas encore de plan de gestion : ce travail est en cours ou démarrera prochainement.

De nombreuses structures professionnelles sont concernées par une ou plusieurs AMP, et devront donc bientôt travailler à la rédaction de plans de gestion, que ce soit en tant que gestionnaire ou opérateur, ou en tant que partie prenante.

Dans cette optique, cette étude vise à tirer profit de l'expérience de structures professionnelles ayant déjà participé à la rédaction de plans de gestion d'AMP. Ainsi, certains écueils pourront être évités, et les meilleurs éléments de méthodologie pourront être retenus pour être à nouveau mis en œuvre...

Méthodologie

Il a été choisi de procéder par enquête auprès de structures professionnelles ayant participé à la rédaction de plans de gestion d'AMP, sur l'ensemble des côtes de France métropolitaine. Les enquêtes ont été menées par téléphone ou en face-à-face selon les opportunités.

Sélection des sites

Les sites intéressants pour cette étude sont les AMP de France métropolitaine répondant à la fois aux deux conditions suivantes :

- ▶ AMP munie d'un plan de gestion lors de la réalisation de l'enquête
- ▶ AMP concernant une activité de pêche professionnelle, avec implication des professionnels

Le tableau I présente la liste établie de ces AMP :

I – Tableau de présentation des sites initialement retenus pour l'enquête

Dénomination du site	Type de désignation	Région
Parc Naturel Marin d'Iroise	Parc Naturel Marin	Bretagne
Parc National de Port-Cros	Parc Naturel National	PACA
Calanques, îles marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Caunet	Site Natura 2000	PACA
Chausey	Site du Conservatoire du Littoral	Basse-Normandie
Archipel de Glénan	Site Natura 2000	Bretagne
Bouches de Bonifacio	Réserve Naturelle Nationale	Corse
Réserve naturelle des marais de Moëze-Oléron	Réserve Naturelle Nationale	Poitou-Charentes
Domaine de Beauguillot	Réserve Naturelle Nationale	Basse-Normandie
Baie d'Audierne	Site Natura 2000	Bretagne
Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts	Site Natura 2000	Pays-de-Loire
Ria d'Etel	Site Natura 2000	Bretagne
Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls	Réserve Naturelle Nationale	PACA
Réserve naturelle du Banc d'Arguin	Réserve Naturelle Nationale	Aquitaine
Réserve naturelle des Prés Salés d'Arès	Réserve Naturelle Nationale	Aquitaine
Côte Vermeille (plusieurs sites possibles)	Site du Conservatoire du Littoral	Languedoc-Roussillon
Domaine de Certes	Site du Conservatoire du Littoral	Aquitaine
La côte d'Hyères et son archipel (île de Porquerolles)	Natura 2000	PACA
Parc marin de la Côte Bleue	Parc marin	PACA
Baie du Mont Saint-Michel	Natura 2000	Basse-Normandie et Bretagne
Réserve naturelle de Scandola	Réserve Naturelle Nationale	Corse

La colonne « type de désignation » concerne le statut de l'AMP auquel on s'est intéressé dans cette étude. En effet, certaines AMP sont désignées à plusieurs titres : par exemple, les îles Chausey sont à la fois des sites du Conservatoire du Littoral, et désignées au titre de Natura 2000. Au cours de l'enquête, on a considéré uniquement la rédaction du plan de gestion du site du Conservatoire du Littoral, et non du DOCOB Natura 2000.

Le parc marin de la côte bleue n'est pas considéré en lui-même comme une AMP au sens du Code de l'Environnement, mais s'agissant d'une zone marine protégée munie d'un plan de gestion, il était intéressant de le prendre en compte.

Cette enquête ne se voulait pas exhaustive, de ce fait certains sites ont pu échapper à la première sélection.

Elaboration du questionnaire

Un questionnaire a été réalisé pour permettre d'encadrer les discussions, et de pouvoir analyser plus efficacement les résultats de l'enquête.

Un certain nombre de questions ne sont pas directement liées à la rédaction du plan de gestion, mais sont importantes pour comprendre le contexte (association des professionnels à la démarche dès le début, ou demande nécessaire des professionnels pour pouvoir être intégré à la démarche, ...)

Le questionnaire est divisé en plusieurs sections pour organiser l'entretien :

- **Contexte** : contient des éléments de contexte comme la description du site (nom, gestionnaire, importance pour les professionnels, ...) et l'identification de la personne interrogée (organisme, nom, poste, ...) ;
- **Désignation de l'AMP** : il s'agit de mieux comprendre la première approche entre l'organisme professionnel et l'AMP, qui est la phase de désignation de l'AMP ;
- **Le plan de gestion** : ce sont les informations générales sur le plan de gestion (année d'adoption) et une étape clef du questionnaire : savoir si les professionnels ont pu participer à sa rédaction ;
- **La gouvernance de l'AMP** : cette section sert à savoir si les professionnels sont associés à la gouvernance de l'AMP ;

- **La méthodologie d'élaboration du plan de gestion** : c'est dans cette partie que l'on entre dans le vif du sujet. Il s'agit de décrire principalement de façon factuelle l'élaboration du plan de gestion (fréquence des réunions, durée du processus, échanges de documents, ...) et la participation des professionnels à ce travail (investissement en terme de temps) ;
- **Le ressenti des acteurs** : ce sont maintenant les aspects subjectifs qui sont abordés, il s'agit d'une analyse de la démarche à laquelle a participé la personne interrogée ou sa structure (propositions d'adaptations, points à retenir ou à éviter, évolution de l'opinion sur l'AMP...), mais également du résultat final (le plan de gestion correspond-il à vos attentes ?) ;
- **Commentaires** : cette section indispensable sert à recueillir les remarques qui ne rentraient pas dans le canevas prévus par le questionnaire, qui sont importantes et qui ressortent de l'entretien ou sont explicitement formulées par la personne interrogée.

Le contenu détaillé du questionnaire utilisé lors des entretiens figure en Annexe.

Réalisation des enquêtes

Pour que les entretiens soient les plus pertinents possible, il a été choisi de ne pas se cantonner exclusivement à des interlocuteurs salariés, ou exclusivement à des élus représentants professionnels : lors du premier contact avec chaque structure, l'identification de la personne à interroger s'est faite uniquement sur le critère de ses connaissances au regard des questions posées dans le questionnaire.

Les enquêtes ont été réalisées auprès de salariés ou d'élus de Comités locaux des pêches (CLPMEM), de Comités régionaux des pêches (CRPMEM), ou de Prud'homies. Dix-huit structures professionnelles ont été contactées (certaines, comme des CRPM, étant compétentes pour plusieurs sites).

Sur les 19 sites initialement identifiés, 11 ont finalement été pris en compte dans l'enquête. Huit sites n'ont pas pu être enquêtés, soit à cause d'un refus explicite de la personne ressource de participer à l'enquête, soit par impossibilité de la contacter.

Cette enquête a donc bénéficié de 58% de retour.

II – Tableau de présentation des sites finalement pris en compte dans l'enquête

Dénomination du site		
Parc Naturel Marin d'Iroise	Baie d'Audierne	Archipel de Glénan
Parc National de Port-Cros	Domaine de Beauguillot	Bouches de Bonifacio
Calanques, îles marseillaises, Cap Canaille et Massif du Grand Caunet	Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts	Réserve naturelle des marais de Moëze-Oléron
Chausey	Réserve naturelle de Scandola	

Sept entretiens se sont déroulés par téléphone, et 5 en face-à-face. Tous les entretiens ont eu lieu entre le 13 juillet 2011 et le 26 septembre 2011.

A noter : certaines questions factuelles ont été pré-remplies ou complétées à la suite de l'entretien. Il s'agit par exemple de la date de désignation de l'AMP, la date de validation du plan de gestion, ou encore de la superficie de l'AMP.

Analyse des résultats

Les 11 cas étudiés au cours de cette enquête sont tous différents, ce ne sont ni les mêmes pratiques de pêche, ni les mêmes types d'AMP (Natura 2000, PNM, RNN, ...) : on ne peut pas les considérer comme un échantillon représentatif de la population totale. On ne cherchera donc pas à généraliser les observations issues de cette enquête.

Les résultats de cette enquête s'appliquent uniquement à l'échantillon enquêté, mais ils pourront servir de base de réflexion pour d'autres sites où une coopération des professionnels sera nécessaire dans la rédaction du plan de gestion.

II. Résultats de l'enquête

Résultats

Nous n'allons pas détailler l'ensemble des questions posées, mais plutôt évoquer les principaux résultats pour chaque section du questionnaire.

Contexte

Aucune des 11 AMP sur lesquelles porte l'enquête n'est gérée par un organisme représentant la pêche professionnelle.

En terme de fréquentation, certains sites concernent jusqu'à une centaine de navires de pêche, certains près de 250 licences de pêche à pied. Un seul site est fermé à la pêche professionnelle.

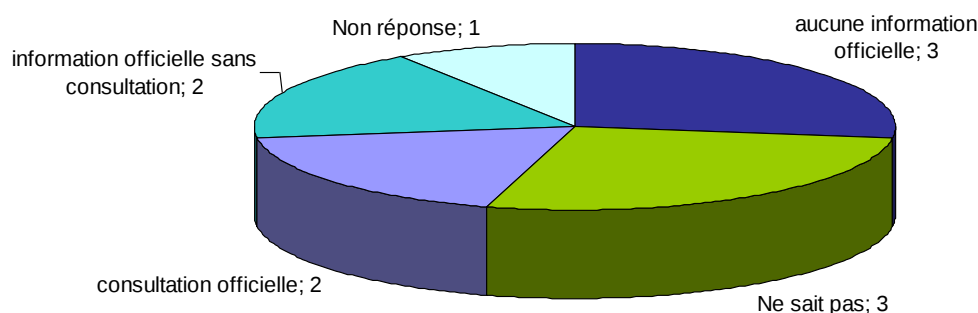
Désignation de l'AMP

Comme présenté sur la figure 1, seules 2 structures professionnelles ont été officiellement consultées lors de la création de l'AMP, et 2 autres ont été simplement informées. Près de 36% des organismes professionnels ayant participé à l'enquête ont donc été officiellement prévenus de la création prochaine d'une AMP. A l'inverse, 27% des structures interrogées n'ont eu aucune information officielle concernant la désignation d'une AMP, mais l'ont apprise par voie de presse une fois l'AMP désignée.

A noter, 1 personne n'a pas répondu à la question, et 3 autres (27%) n'ont pas pu répondre, la désignation de l'AMP étant trop ancienne.

Dans le cas où les organismes ont été officiellement consultés, il a été tenu compte de leur avis, qui était plutôt favorable à la désignation, voire l'extension, de l'AMP concernée.

Comment avez-vous été associé au choix de la zone pour un projet d'AMP?



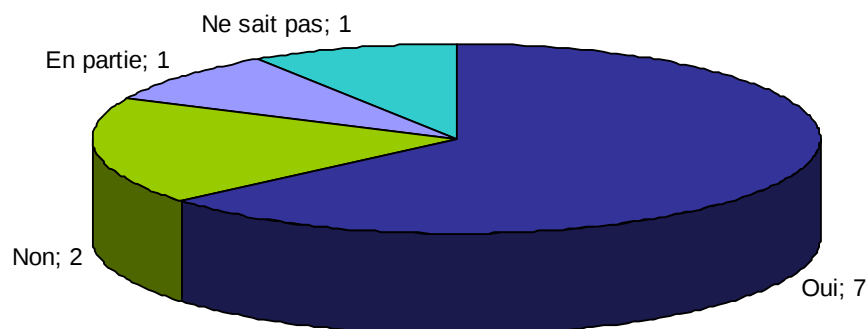
1 - Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Comment avez-vous été associé au choix de la zone pour un projet d'AMP ? »

Le plan de gestion

La plupart des AMP (63%) concernées par l'enquête ont un plan de gestion qui date de moins de 5 ans (validé à partir de 2006). A noter : dans la plupart des cas, les personnes interrogées hésitent beaucoup avant de donner cette réponse, voire ne connaissent pas la date d'approbation du plan de gestion en cours (c'est le cas pour 2 personnes).

La figure 2 présente les résultats concernant l'association des structures interrogées à la rédaction du plan de gestion :

Avez-vous été associé à la rédaction du plan de gestion?



2 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Avez-vous été associé à la rédaction du plan de gestion ? »

Sur cette figure, on remarque que la majeure partie des structures interrogées a participé à la rédaction du plan de gestion en place. En revanche, 18% n'y ont pas été associés. Une structure a participé partiellement à la rédaction du plan de gestion, rejoignant tardivement la démarche. Pour une autre personne, la notion de plan de gestion ne semblait pas vraiment claire, et sa réponse était trop floue pour pouvoir être prise en compte ici (nous reviendrons sur ces aspects dans la discussion).

Pour les deux structures n'ayant pas été associées, une seule en connaissait les raisons. Dans ce cas précis, il s'agit plutôt d'une question administrative : le site concerne des pêcheurs à pied, qui n'étaient pas dans l'organisation professionnelle à l'époque où le plan de gestion a été rédigé.

Concernant les structures associées à la rédaction du plan de gestion :

Toutes les structures associées à la rédaction du plan de gestion l'ont été sur proposition du gestionnaire, et non suite à une demande de leur part. Aucune de ces structures n'a rédigé elle-même le plan de gestion (pas de structures gestionnaires ou opératrices parmi celles interrogées). Elles ont toutes participé à la rédaction du plan de gestion en assistant à des réunions, et en travaillant sur des documents fournis par le rédacteur. Quatre d'entre-elles (soit 57%) ont également transmis des avis ou des courriers.

Pour la structure qui a partiellement participé à la rédaction du plan de gestion, il s'agissait d'un choix stratégique des structures professionnelles à l'époque, qui n'ont pas souhaité participer à la rédaction du plan de gestion ; cette position a changé avant la validation du plan de gestion.

Deux structures ont souhaité apporter d'autres précisions sur les modes d'association à la rédaction du plan de gestion :

- la transmission de documentation sur l'encadrement des pêches fait également partie du travail engagé par une de ces structures lors de la rédaction du plan de gestion ;
- le bon relationnel avec la personne en charge du dossier chez le gestionnaire a permis des échanges très fluides pour la rédaction du plan de gestion.

La gouvernance de l'AMP

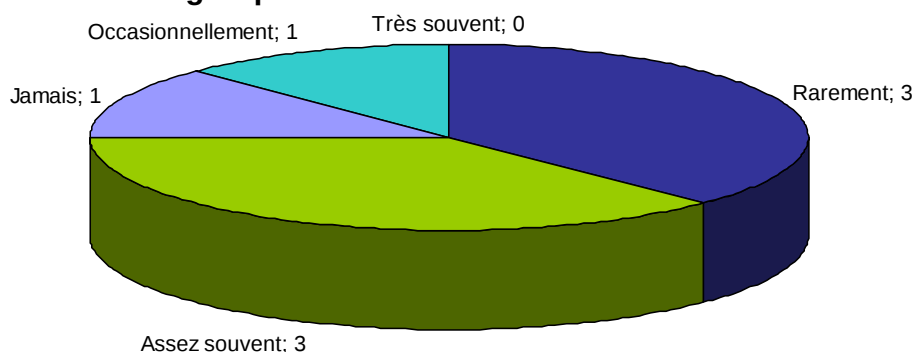
La très grande majorité des structures interrogées font partie de l'organe de gouvernance de l'AMP considérée (91%, soit 10 structures). Une seule n'en fait pas partie. Parmi les 10 structures participant à l'organe de gouvernance de l'AMP, 2 ont dû en faire la demande.

La méthodologie d'élaboration du plan de gestion

NDLA : Seules 8 structures ont répondu aux questions de cette section. Il s'agit des 7 qui ont été associées à la rédaction du plan de gestion, ainsi que de celle qui a rejoint la démarche tardivement. Dans cette section, tous les pourcentages sont rapportés uniquement à ces 8 structures.

Concernant le recours aux réunions de concertation plénières, c'est-à-dire regroupant l'ensemble des acteurs, la figure 3 présente les réponses des enquêtés.

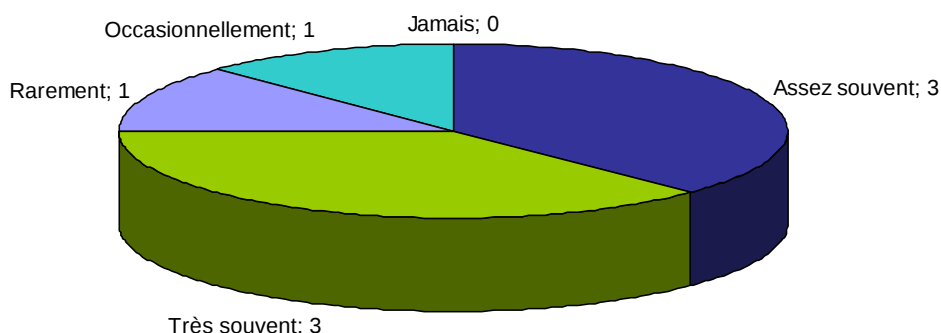
La rédaction du plan de gestion a-t-elle nécessité des réunions de concertation regroupant l'ensemble des acteurs ?



3 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « La rédaction du plan de gestion a-t-elle nécessité des réunions de concertation regroupant l'ensemble des acteurs ? »

La question a également été posée concernant les réunions par collèges d'acteurs, la figure 4 en présente les réponses.

La rédaction du plan de gestion a-t-elle nécessité des réunions de concertation par collège d'acteurs?



4 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « La rédaction du plan de gestion a-t-elle nécessité des réunions de concertation par collège d'acteurs ? »

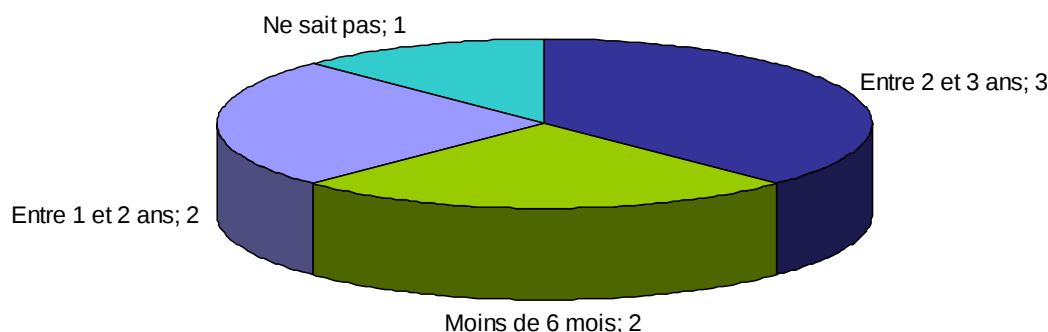
Globalement, pour les AMP prises en compte dans cette enquête, la rédaction du plan de gestion a plutôt fait appel à des réunions par collège d'acteurs.

Dans 75% des cas, la rédaction du plan de gestion a nécessité « assez souvent » ou « très souvent » des échanges de documents de travail. Dans seulement 25% des cas (pour deux structures professionnelles), il n'y a eu que « rarement », voire « jamais », d'échanges de documents de travail. Quatre structures ont évoqué d'autres méthodes de travail :

- ▶ des discussions en groupes de travail spécifiques, ni par collège d'acteurs, ni regroupant tous les acteurs (commissions thématiques, groupes de travail « usages » de sites Natura 2000, ...) ;
- ▶ des échanges approfondis ou informels entre la personne chargée de rédiger le plan de gestion, et les professionnels, avec par exemple ;
 - des embarquements sur des navires de pêche ;
 - la participation à des réunions de l'organisation professionnelle ;
 - très bon relationnel permettant des échanges continuels et informels ;
- ▶ des échanges unilatéraux : des avis ont été transmis par la structure professionnelle, mais sans qu'il y ait d'échanges de documents de travail.

Concernant la durée de la phase de rédaction du plan de gestion, la figure 5 présente les réponses des personnes interrogées :

Sur combien de temps a eu lieu la rédaction du plan de gestion, pour l'ensemble des acteurs?

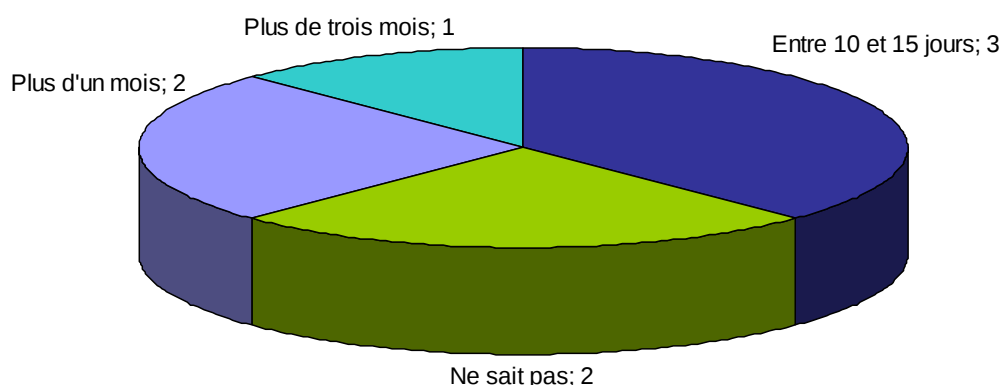


5 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Sur combien de temps a eu lieu la rédaction du plan de gestion, pour l'ensemble des acteurs? »

On remarque donc que la plupart des plans de gestion ont mis entre 1 et 3 ans pour être rédigés.

Comme on peut le voir sur la figure 6, les structures professionnelles interrogées estiment avoir consacré au minimum 15 jours, et jusqu'à trois mois de travail à la rédaction du plan de gestion de l'AMP.

Combien de temps estimez-vous que votre structure a consacré à la rédaction du plan de gestion?



6 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Combien de temps estimez-vous que votre structure a consacré à la rédaction du plan de gestion? »

C'est un investissement considéré comme non négligeable par les structures professionnelles : 75% d'entre-elles estiment qu'il s'agit d'un investissement « fort », voire « très fort » ; seules 12,5% estiment qu'il s'agissait d'un investissement « moyen ».

Avec le recul, 2 structures estiment néanmoins que cet investissement a été insuffisant, tandis que la majeure partie d'entre-elles (4, soit 50%) l'ont estimé adapté, et seule 1 structure a estimé qu'il avait été trop important.

Pour les deux structures qui estiment leur implication dans la rédaction du plan de gestion insuffisante, c'est parce qu'elles ont été déçues du résultat (contraintes fortes pour les professionnels, absence d'actions en faveur des professionnels). Pour les structures estimant que leur investissement était adapté, cela est dû au fait que les sites concernés sont extrêmement importants pour les professionnels, et qu'elles estiment que même un investissement très fort est absolument nécessaire. Enfin, la structure ayant estimé s'être trop investie, l'explique par le fait qu'à ce moment là il était nécessaire de beaucoup s'investir pour éviter les erreurs d'interprétation, développer un vocabulaire et des connaissances communes avec le gestionnaire ; bien qu'avec le recul les professionnels n'ont pas forcément tiré profit de cette implication forte.

Toutes les structures ayant participé à la rédaction d'un plan de gestion ont fourni au gestionnaire des données sur la pêche professionnelle. Il s'agissait principalement de données générales sur l'activité de pêche dans le périmètre de l'AMP (nombre de navires, espèces pêchées, captures lorsque la donnée est disponible, ...), mais également d'informations sur l'encadrement, l'organisation et la réglementation des pêches. Dans l'ensemble elles estiment que ces données ont été utiles, pour que la description des activités de pêche reflète bien la réalité. Cependant, deux structures estiment que ces données n'ont pas été utiles : dans un cas elles n'ont servi qu'à rédiger des parties très anecdotiques et généralistes du plan de gestion, dans l'autre cas elles ont bien été prises en compte mais n'ont pas débouché sur des mesures de gestion adéquates pour les professionnelles.

Le ressenti des acteurs

NDLA : Seules 8 structures ont répondu aux questions de cette section. Il s'agit de 6 structures impliquées dans la rédaction d'un plan de gestion ; de celle qui s'est impliquée tardivement ; et d'une des structures n'ayant pas du tout été associée au plan de gestion, mais souhaitant s'exprimer sur ce sujet.

On verra dans cette partie que les structures ont parfois, entre-elles, des opinions contradictoires, liées à leur expérience sur une AMP particulière.

La moitié des structures s'est déclarée satisfaite de la méthodologie utilisée pour la rédaction du plan de gestion, et les raisons suivantes ont été évoquées :

- ▶ Les professionnels ont été associés à la démarche dès le départ ;
- ▶ Le rythme des réunions était satisfaisant, ainsi que les méthodes de travail (échanges de mails, réunions plénières et groupes de travail) ;
- ▶ La rédaction du plan de gestion s'est faite par de vrais échanges, de vraies discussions, les professionnels n'ont pas eu le sentiment que tout était écrit dès le départ.

A l'inverse, les 4 autres structures ne sont pas satisfaites de la méthodologie de travail, pour les raisons suivantes :

- ▶ Un manque de transparence et/ou de communication :
 - Les professionnels n'ont pas été associés à la démarche ;
 - Les professionnels n'ont pas été écoutés, ils n'ont pas eu le sentiment d'une vraie discussion et d'une vraie réflexion, et ont eu l'impression que tout était déjà décidé en amont des discussions ;
- ▶ La méthodologie était confuse, sans objectifs hiérarchisés ;
- ▶ Les membres de l'organe de gouvernance manquent d'information et de « formation » (connaissance des milieux, des usages, etc...) pour participer au mieux aux discussions.

Les recommandations de ces dernières structures pour améliorer la démarche sont :

- ▶ Le gestionnaire de l'AMP doit bien identifier tous les acteurs concernés et les associer systématiquement à la démarche ;
- ▶ Faire confiance aux professionnels ;
- ▶ Prendre le temps de la réflexion, de l'échange :
 - Renforcer le travail de terrain, des échanges plus nombreux avec les professionnels ;
 - Bien expliquer la démarche, s'adapter aux acteurs présents ;
 - Il faut partir d'un diagnostic réellement partagé par tous les acteurs en présence, et cela nécessite que ces personnes fassent des efforts de compréhension, d'acquisition de connaissances, ...
- ▶ Il faut éviter les idées préconçues, les objectifs déjà écrits de la part des gestionnaires.

A la question « Dans la méthodologie employée, qu'est-ce qui vous a plu, et qui pourrait être utilisé pour la rédaction d'autres plans de gestion? », 3 des 4 structures mécontentes ont répondu « rien ». Pour les 5 autres, voici les éléments fournis :

- ▶ Les gestionnaires ont su être à l'écoute, et faire confiance aux professionnels, se montrer transparents ;
- ▶ Le mode de travail (groupes de travail, échanges par mail, temps de la phase de concertation...) est satisfaisant ;
- ▶ La discussion avec d'autres acteurs est fructueuse, elle permet d'élargir les réflexions et de travailler sur des problématiques communes.

Les 8 structures ont également signalé les éléments qui leur ont déplu, et qui sont à éviter :

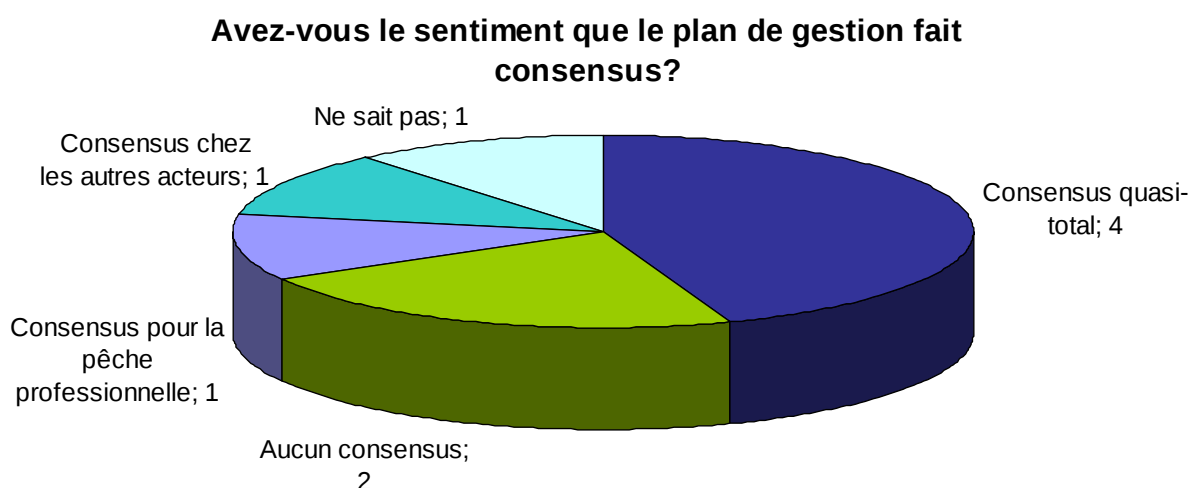
- ▶ L'absence de transparence dans la démarche ;
- ▶ Le manque de souplesse : il faut une gestion plus évolutive de l'AMP ;
- ▶ Une grande phase de flottement après la rédaction du plan de gestion, sans que les actions soient mises en œuvre ;
- ▶ Le cloisonnement des réflexions ;
- ▶ Le monopole d'acteurs qui s'emparent de la rédaction du DOCOB ;

- Le fait d'associer à la concertation des acteurs qui ont de faibles enjeux, au même titre que ceux qui ont des enjeux importants ;
- Les travaux ne tiennent pas compte de l'existant, on refait ce qui existe déjà.

Il a été demandé aux participants quelle est l'étape charnière de la rédaction du plan de gestion, une étape particulièrement importante :

- 4 structures estiment qu'il n'y a pas à proprement parler d'étape charnière : tout est important. Néanmoins il faut bien hiérarchiser l'importance des différentes réunions et thématiques ;
- Une structure estime que le point clef est de savoir affirmer les prérogatives de chacun et leurs limites, en particulier concernant la gestion des pêches.

La figure 7 présente l'accueil réservé au plan de gestion par les différents acteurs locaux.



7 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Avez-vous le sentiment que le plan de gestion fait consensus? »

Les attentes des structures professionnelles ont-elles été satisfaites ?

D'un point de vue économique, 2 structures sont satisfaites du plan de gestion, car il a bien pris en compte l'activité de pêche, voire a développé des actions en faveur du secteur (labellisation, travail sur les lieux de vente, ...). Trois structures n'étaient pas satisfaites :

- deux d'entre-elles parce que le plan de gestion a apporté principalement des contraintes aux professionnels (fermeture de zones ou interdiction de certaines pratiques, sans compensation) ;
- la troisième parce qu'elle estime qu'il y a eu un déséquilibre entre les nombreuses actions en faveur de l'environnement, et les actions plus rares sur l'économie.

Trois structures n'ont pas jugé cette question applicable à leur AMP, car il n'y avait aucune attente économique par rapport au plan de gestion.

D'un point de vue social, 2 structures sont satisfaites du plan de gestion :

- l'une parce que la pêche est bien prise en compte comme une activité socio-économique importante ;
- l'autre parce qu'il y a un travail pour la préservation d'une population de pêcheurs sur l'archipel concerné, même s'il est précisé que ce travail reste un peu trop théorique.

Parmi les trois structures qui ne sont pas satisfaites de leur plan de gestion :

- l'une précise également que le travail proposé sur les aspects sociaux reste très théorique ;
- les deux autres déplorent l'interdiction de certaines pratiques ou la fermeture de zones qui ont des conséquences sociales autant qu'économiques.

Trois structures n'ont pas jugé cette question applicable à leur AMP, car il n'y avait aucune attente sociale par rapport au plan de gestion.

D'un point de vue environnemental, deux structures sont satisfaites du plan de gestion :

- dans l'un des cas, il pérennise des décisions prises préalablement par les professionnels en faveur de l'environnement (moratoire sur certaines espèces) ;

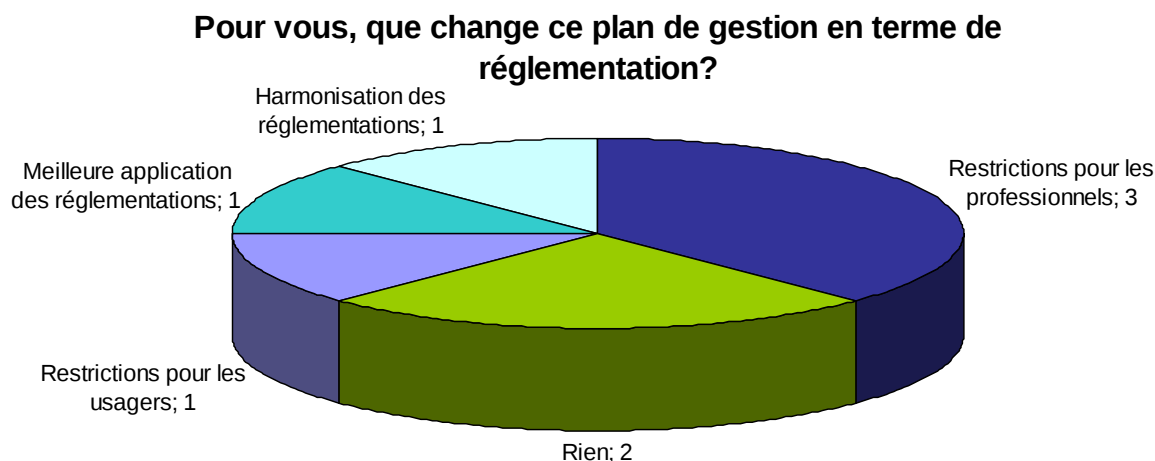
- ▶ dans l'autre cas le plan de gestion démontre une réelle volonté de comprendre les mécanismes des équilibres environnementaux et les facteurs de leur dégradation, un intérêt pour la qualité des eaux...

Quand aux quatre structures mécontentes de la prise en compte des problématiques environnementales dans le plan de gestion, leurs arguments sont les suivants :

- ▶ dans deux cas, les mesures prises en faveur de l'environnement ne sont étayées par aucune étude ou suivi, il n'est pas démontré qu'elles seront bénéfiques ;
- ▶ pour une autre structure, il n'y a pas suffisamment de travaux sur la pêche de loisir ;
- ▶ la quatrième n'a pas justifié sa position.

Deux structures estiment qu'elles ne peuvent pas encore répondre à cette question, car les actions ne sont pas encore assez avancées pour en connaître les effets.

Il a été demandé aux structures interrogées ce que change le plan de gestion en termes de réglementation (Cf. figure 8).



8 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Pour vous, que change ce plan de gestion en terme de réglementation ? »

Pour 38% des répondants, le plan de gestion apporte une réglementation restrictive pour la pêche professionnelle (fermeture de zones, interdictions de certaines pratiques...). Pour 25% d'entre eux, le plan de gestion n'a rien changé en termes de réglementation. Dans certains cas, le plan de gestion permet d'harmoniser les réglementations existantes (plus de cohérence interrégionale dans la gestion des ressources par exemple), de faire mieux appliquer les réglementations existantes par le biais d'opérations de sensibilisation et de contrôle, mais peut aussi apporter des restrictions réglementaires à de nombreux usagers.

Parmi les 7 structures associées à la rédaction d'un plan de gestion, 70% (5 structures) ont eu le sentiment que leurs arguments ont été pris en compte au cours de cette étape, les 30% restants ayant plutôt le sentiment de n'avoir pas été écoutés.

Soixante-dix pourcent des structures associées à la rédaction d'un plan de gestion estiment qu'il n'y a pas de manque dans ce plan. Les deux structures estimant que le plan de gestion a certaines lacunes, les identifient comme suit : pour l'une, il y a des manques quant à la connaissance des activités maritimes de loisir. Pour l'autre, il ne s'agit pas d'une thématique ou d'un sujet manquant, mais plutôt d'un manque de hiérarchisation des objectifs du plan de gestion.

Pour la majorité des structures interrogées, la révision du plan de gestion interviendra d'ici 2015. Elles souhaitent toutes y participer, du fait de l'importance des sites pour la pêche professionnelle, et des enjeux pour cette activité (risques de restrictions).

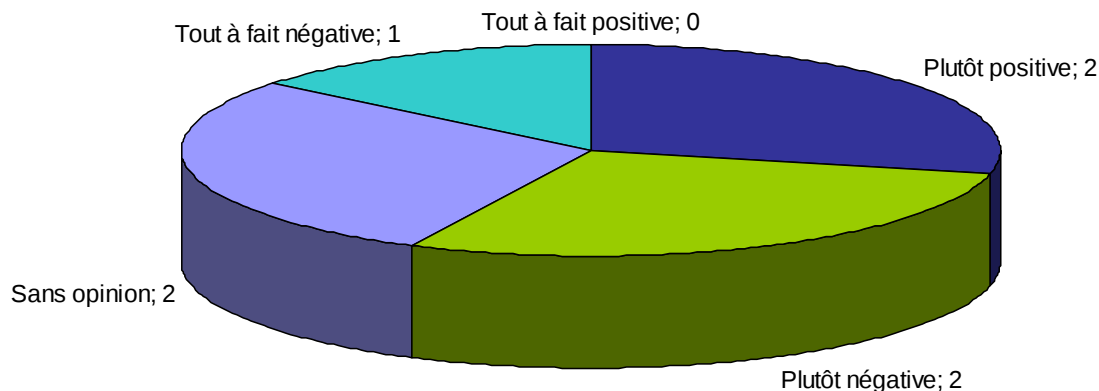
Enfin, nous avons souhaité évaluer si la rédaction du plan de gestion modifiait l'opinion des structures professionnelles sur l'AMP.

Comme on peut le voir sur la figure 9, les structures interrogées avaient des avis très divers sur l'AMP avant la rédaction du plan de gestion :

- ▶ celles qui avaient plutôt une bonne opinion avaient alors de bons rapports avec le gestionnaire, ou avaient beaucoup d'attentes par rapport à l'AMP ;
- ▶ celles qui avaient plutôt une opinion négative redoutaient des restrictions sur leur activité, voire en subissaient déjà ;

- ▶ la structure qui avait une opinion tout à fait négative déplorait alors un désengagement de l'Etat vis-à-vis de la gestion du DPM ;
- ▶ quant aux deux structures sans opinion, elles n'avaient tout simplement aucun a priori.

Avant la rédaction du plan de gestion, aviez-vous une opinion positive ou négative de cette AMP ?

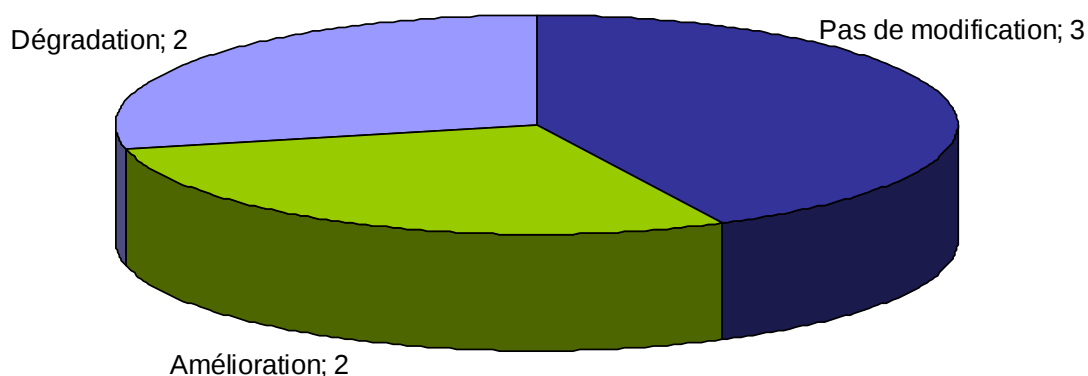


9 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Avant la rédaction du plan de gestion, aviez-vous une opinion positive ou négative de cette AMP ? »

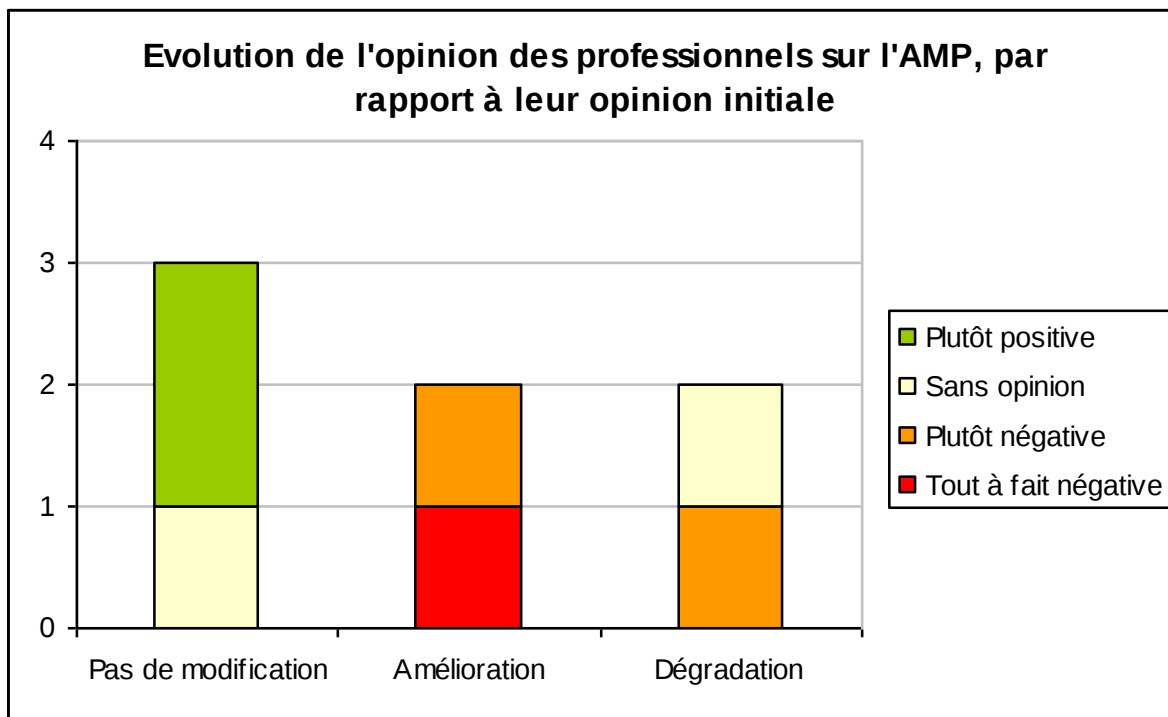
A la suite de la rédaction du plan de gestion (Cf. figure 10) :

- ▶ deux structures avaient une meilleure opinion de l'AMP : l'une parce que le plan de gestion n'a pas apporté les restrictions crainues, l'autre parce qu'il a permis aux professionnels et au gestionnaire de mieux se connaître et d'instaurer plus de confiance ;
- ▶ pour deux structures, la rédaction du plan de gestion a conduit à une dégradation de leur opinion vis-à-vis de l'AMP : l'une d'entre-elles l'explique par le fait que le plan de gestion a apporté des restrictions, mais également qu'il y a un mauvais contact avec le personnel de terrain ;
- ▶ enfin, pour trois des structures interrogées, la phase de rédaction du plan de gestion n'a pas modifié leur opinion.

Comment a évolué cette opinion après la rédaction du plan de gestion ?



10 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Comment a évolué cette opinion après la rédaction du plan de gestion ? »



11 – Histogramme mettant en perspective l'évolution de l'opinion des professionnels sur l'AMP, par rapport à leur opinion initiale

La figure 11 permet de voir que la rédaction du plan de gestion est plutôt une étape positive pour l'image de l'AMP auprès des structures professionnelles. En effet, les structures ayant déjà une opinion favorable de l'AMP n'en changent pas. Parmi les 3 structures qui avaient une opinion défavorable de l'AMP, 2 ont une meilleure opinion à l'issue de la phase de rédaction du plan de gestion. Sur les 7 structures concernées par cette question, seules deux ont une mauvaise opinion de l'AMP après la rédaction du plan de gestion : l'une était déjà défavorable à l'AMP initialement, l'autre n'avait pas d'opinion.

Synthèse de l'enquête

Onze salariés ou représentants professionnels de CLPM, CRPM ou Prud'homme, ayant chacun sur son domaine de compétence une AMP munie d'un plan de gestion et concernant des sites de pêche, ont été contactés pour participer à cette étude.

Les structures ne sont pas systématiquement informées de la désignation d'une AMP les concernant, par contre une fois l'AMP créée, elles sont presque toutes membres de l'organe de gouvernance de l'AMP.

Sept structures ont été associées à la rédaction d'un plan de gestion, et cela s'est fait sur proposition du gestionnaire. Les méthodes couramment employées sont les réunions par collège d'acteurs et les échanges de documents de travail. Il y a un intérêt fort pour participer à la rédaction du plan de gestion : les structures professionnelles estiment s'investir fortement dans la rédaction du plan de gestion, la majeure partie d'entre-elles y ayant consacré plus de 15 jours. Toutes les structures interrogées souhaitent participer à la prochaine révision du plan de gestion.

Il y a autant de structures satisfaites de la méthodologie de rédaction du plan de gestion, que de structures mécontentes. Le plan de gestion ne répond pas toujours aux attentes économiques, sociales ou environnementales des structures interrogées, bien que la majeure partie des structures aient eu le sentiment d'avoir été écoutées, et estiment qu'il n'y a pas de lacune majeure dans le plan de gestion.

La rédaction du plan de gestion est une étape essentielle, puisque c'est là que se construisent les liens entre acteurs et gestionnaire. C'est également là que les parties prenantes ont une vision plus concrète du travail qui se fera sur l'AMP. De façon générale, la rédaction du plan de gestion a permis aux structures professionnelles d'avoir ou de garder une bonne opinion de l'AMP.

III. Discussion et recommandations

Les 11 structures qui ont participé à cette enquête, ont toutes été confrontées à des situations différentes : les AMP qui les concernent ont des objectifs variés (PNM, Natura 2000, RNN, site du Conservatoire du Littoral, Parc National, ...), elles ont été ou non associées à la rédaction du plan de gestion, ont été plus ou moins satisfaites des résultats... Cette étude ne permet pas de dégager une « méthode miracle » pour associer les professionnels à la rédaction d'un plan de gestion, et il n'y en a probablement pas.

En plus de cette analyse factuelle des résultats de l'enquête, il est intéressant de faire une analyse globale des entretiens réalisés, pour identifier des éléments importants qui ne ressortent pas uniquement du questionnaire, mais plutôt de l'ensemble des échanges avec les professionnels durant cette étude.

Voici donc les éléments importants qui ressortent de cette étude.

- ▶ On se rend compte au cours des entretiens que les AMP sont un sujet complexe pour beaucoup de professionnels. Plus précisément, la notion de « plan de gestion » n'est pas toujours très claire, en particulier pour les élus professionnels : il y a une confusion entre les différents documents échangés ou travaillés avec l'AMP. Cette confusion est amplifiée sur les sites où se trouvent plusieurs AMP proches ou superposées. De ce fait, il a été impossible d'exploiter certains questionnaires, où la personne interrogée mélangeait plusieurs AMP, et ne semblait manifestement pas comprendre quel document était le plan de gestion. Le discours des gestionnaires et le travail de fond réalisé dans les AMP aujourd'hui semble plus adapté à des diplômés (techniciens, ingénieurs,...) qu'à des représentants professionnels, et il est important de le simplifier et clarifier pour le rendre véritablement accessible à l'ensemble des professionnels.
- ▶ Dans de nombreux cas, les relations entre personnes sont une des clefs d'un plan de gestion réussi. La confiance entre gestionnaire et professionnels est essentielle, et ce dans les deux sens. La transparence de la démarche est également primordiale pour que les discussions soient constructives. Plusieurs acteurs déplorent un manque de justification des actions engagées ou des mesures prises : ils souhaitent davantage d'études pour étayer les mesures de gestion ou restriction, mais aussi une hiérarchisation des objectifs et des actions.
- ▶ Les professionnels ne sont pas systématiquement associés à la rédaction des plans de gestion d'AMP. Il arrive qu'ils n'aient pas été identifiés comme acteurs du terrain, ou que le gestionnaire ou le rédacteur n'ait pas souhaité les associer. Au-delà de la démarche d'association des professionnels au plan de gestion, dans de nombreux cas, les professionnels n'ont pas accès au plan de gestion qui les concerne, ce qui peut constituer une barrière au travail en commun et à la compréhension des objectifs des AMP.
- ▶ Bien entendu, la crainte majeure des professionnels qui travaillent dans une AMP est l'interdiction de certaines pratiques ou la mise en réserve intégrale de certaines zones. Mais en-dehors de ces préoccupations, ils semblent également attachés à ce que les plans de gestion traitent des thématiques de qualité des eaux, et la connaissance des milieux et des autres usages (en particulier la pêche de loisir).
- ▶ Il y a des équilibres à trouver dans la méthodologie de rédaction du plan de gestion, en particulier pour deux points sur lesquels les structures professionnelles ont parfois apporté des réponses contradictoires :
 - Le temps consacré à la concertation : certains l'ont trouvé trop court, d'autres étaient satisfaits que ce ne soit pas trop long ;
 - La représentation des différents acteurs : dans certains cas, les structures sont satisfaites de pouvoir débattre de sujets avec l'ensemble des acteurs du territoire. Mais certaines structures estiment qu'il n'est pas normal que des acteurs peu concernés par le territoire (faible présence, faibles enjeux...), aient le même poids que des acteurs économiques comme les pêcheurs qui sont présents toute l'année sur les sites et pour lesquels la gestion de l'AMP est un enjeu fort.

Synthèse des recommandations pour associer les structures représentatives de la pêche professionnelle, à la gestion d'AMP :

- ▶ Identifier de façon exhaustive des parties prenantes dès le début de la démarche
- ▶ Associer et informer les professionnels le plus en amont possible (avant la désignation de l'AMP)
- ▶ Rendre le plan de gestion plus accessible, et sa définition plus claire
- ▶ Adapter le langage aux parties prenantes, et permettre aux acteurs d'avoir des bases de travail communes
- ▶ Etablir une relation de confiance et de transparence avec les parties prenantes
- ▶ Hiérarchiser et objectiver les actions à mener, par exemple via des études scientifiques
- ▶ Favoriser l'échange entre les parties prenantes et créer des liens entre leurs enjeux respectifs
- ▶ Mener la phase de concertation de façon adaptative : adapter la durée du travail et la place des différents acteurs, au contexte local

Annexe : questionnaire

Questionnaire WP3 - MAIA

Juin 2011 - Aglia - CRPMEM Aquitaine

Dans ce questionnaire, "vous" ne désigne pas l'interlocuteur, mais la structure pour laquelle il travaille.

Contexte

1. Date de l'entretien

2. Dénomination de l'AMP

3. Catégorie d'AMP

- ☐ Site Natura 2000 DO
☐ Site Natura 2000 DH
☐ Réserve naturelle nationale
☐ Parc naturel marin
☐ Site du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
☐ Parc national

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

4. Date de création de l'AMP

5. Qui est le gestionnaire de cette AMP?

6. Superficie de l'AMP (km²)

7. Importance du site pour les professionnels (pourcentage de la flottille travaillant sur le site...)

8. Structure

9. Mlle / Mme / M :

- ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

10. Nom

11. Prénom

12. Poste

13. Adresse

14. Code postal

Le code a 5 caractères.

15. Commune

16. Téléphone

Le code a 10 caractères.

17. Adresse électronique

Désignation de l'AMP

18. Comment avez-vous été associé au choix de la zone pour un projet d'AMP?

- ☐ consultation officielle
☐ information officielle sans consultation
☐ aucune information officielle
☐ autre

Aller à '20. Des_consultation_prisecompte1' si Des_association # "consultation officielle"

19. Dans le cadre d'une consultation officielle, qu'avez-vous répondu ?

20. Dans le cadre d'une consultation officielle, votre avis a-t-il été pris en compte?

- ☐ oui ☐ non

21. En quoi votre avis a-t-il été ou non pris en compte?

Le plan de gestion

22. Quand le plan de gestion a-t-il été approuvé (année)?

La réponse doit être comprise entre 1900 et 2020.

23. Avez-vous été associé à la rédaction du plan de gestion ?

- ☐ oui ☐ non

Aller à '25. PG_asso_oui' si PG_asso = "oui"

24. Si non, pourquoi?

Aller à '28. Gouvernance_asso' quelque soit la réponse.

25. Si oui, en aviez-vous fait la demande ou cela vous a-t-il été proposé ?

- ☐ Demande ☐ Proposé

26. Si oui, comment avez-vous été associé à cette rédaction:

- ☐ en le rédigeant vous-même ?
☐ en assistant aux réunions ?
☐ en transmettant des avis ou des courriers ?
☐ en travaillant sur les documents fournis par le rédacteur ?
☐ autres: précisez

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

27. Autre mode d'association à la rédaction du plan de gestion

Aller à '27. PG_asso_oui_mode_autre' si PG_asso_oui_mode = "autres: précisez"

La gouvernance de l'AMP

28. Faites-vous partie de l'organe de gouvernance de cette AMP ?

- ☐ oui ☐ non

Aller à '30. Gouvernance_asso_non' si Gouvernance_asso = "non"

29. Si oui, en aviez-vous fait la demande ou cela vous a-t-il été proposé ?

- ☐ Demande ☐ Proposition

Aller à '31. Methodo_reunionsplenieres' quelque soit la réponse.

30. Si non, pourquoi ?

La méthodologie d'élaboration du plan de gestion

31. La rédaction du plan de gestion a-t-elle nécessité des réunions de concertation regroupant l'ensemble des acteurs ?

- ☐ Jamais ☐ Rarement
☐ Occasionnellement ☐ A ssez souvent
☐ Très souvent

32. La rédaction du plan de gestion a-t-elle nécessité des réunions de concertation par collège d'acteurs?

- ☐ Jamais ☐ Rarement
☐ Occasionnellement ☐ A ssez souvent
☐ Très souvent

33. La rédaction du plan de gestion a-t-elle nécessité des échanges de documents de travail ?

- ☐ Jamais ☐ Rarement
☐ Occasionnellement ☐ A ssez souvent
☐ Très souvent

34. La rédaction du plan de gestion a-t-elle eu recours à d'autres procédés?

35. Sur combien de temps a eu lieu la rédaction du plan de gestion, pour l'ensemble des acteurs?

36. Combien de temps estimez-vous que votre structure a consacré à la rédaction du plan de gestion (en mois ou jours)?

37. Comment qualifieriez-vous l'investissement de votre structure dans la rédaction du plan de gestion?

- ☐ Très fort ☐ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
☐ Très faible ☐ Nul

38. Avec le recul, comment estimez vous cet investissement?

- ☐ Trop important ☐ A dapté ☐ Insuffisant

39. Pourquoi?

40. Avez-vous été amené à fournir ou à présenter des données relatives à votre activité pour la rédaction du plan de gestion ?

- ☐ oui ☐ non

41. Si oui, quelles données?

42. Si oui, pensez-vous que ces données ont été utiles à l'élaboration du plan de gestion ?

- ☐ oui ☐ non

43. Pourquoi?

Le ressenti des acteurs

44. La méthodologie utilisée pour la rédaction du plan de gestion vous a-t-elle semblé adaptée ?

- ☐ oui ☐ non

45. Pourquoi?

Aller à '47. Ressenti_methodo_OK' si Ressenti_methodoadaptee = "oui"

46. Si non, quelles propositions d'amélioration suggérez-vous ?

47. Dans la méthodologie employée, qu'est-ce qui vous a plu, et qui pourrait être utilisé pour la rédaction d'autres plan de gestion?

48. A l'inverse, que faut-il éviter?

49. Pour vous, quelle est l'étape charnière de la rédaction du plan de gestion?

50. Avez-vous le sentiment que le plan de gestion fait consensus

- ☐ parmi les structures professionnelles de la pêche?
☐ parmi les structures professionnelles de la conchyliculture?
☐ parmi les autres acteurs?
☐ Le plan de gestion ne fait pas du tout consensus

Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).

51. Le plan de gestion correspond-il à vos attentes d'un point de vue économique?

- ☐ oui ☐ non ☐ N/A

52. Pourquoi?

53. Le plan de gestion correspond-il à vos attentes d'un point de vue social?

- ☐ oui ☐ non ☐ N/A

54. Pourquoi?

55. Le plan de gestion correspond-il à vos attentes d'un point de vue environnemental?

- ☐ oui ☐ non ☐ N/A

56. Pourquoi?

57. Pour vous, que changera ce plan de gestion en termes de réglementation ? (cohérence des réglementations existantes, application des réglementations, ajout de réglementation, ...)

58. Avez-vous le sentiment que vos arguments ont été pris en compte lors de la rédaction du plan de gestion ?

- ☐ oui ☐ non

59. Pourquoi?

60. Selon vous, y'a-t-il des manques dans ce plan de gestion ?

- ☐ oui ☐ non

Aller à '63. Ressenti_revision' si Ressenti_manquesPG = "non"

61. Si oui, lesquels?

62. Quand ce plan de gestion sera-t-il révisé?

63. Pensez-vous vous investir dans la révision de ce plan de gestion ?

- ☐ oui ☐ non

64. Pourquoi?

65. Avant la rédaction du plan de gestion, aviez-vous une opinion positive ou négative de cette AMP ?

- ☐ Tout à fait positive ☐ plutôt positive
☐ plutôt négative ☐ tout à fait négative

66. Pourquoi?

67. Comment a évolué cette opinion après la rédaction du plan de gestion ?

- ☐ A amélioration ☐ Dégradation
☐ Pas de modification

68. Pourquoi?

Commentaires

69. Des commentaires?

Figures et illustrations

1 - Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Comment avez-vous été associé au choix de la zone pour un projet d'AMP ? »	4
2 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Avez-vous été associé à la rédaction du plan de gestion ? »	5
3 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « La rédaction du plan de gestion a-t-elle nécessité des réunions de concertation regroupant l'ensemble des acteurs ? »	6
4 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « La rédaction du plan de gestion a-t-elle nécessité des réunions de concertation par collège d'acteurs ? »	6
5 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Sur combien de temps a eu lieu la rédaction du plan de gestion, pour l'ensemble des acteurs? »	7
6 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Combien de temps estimez-vous que votre structure a consacré à la rédaction du plan de gestion? »	7
7 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Avez-vous le sentiment que le plan de gestion fait consensus? »	9
8 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Pour vous, que change ce plan de gestion en terme de réglementation ? »	10
9 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Avant la rédaction du plan de gestion, aviez-vous une opinion positive ou négative de cette AMP ? »	11
10 – Schéma par secteurs représentant les réponses à la question « Comment a évolué cette opinion après la rédaction du plan de gestion ? »	11
11 – Histogramme mettant en perspective l'évolution de l'opinion des professionnels sur l'AMP, par rapport à leur opinion initiale	12

Tableaux

I – Tableau de présentation des sites initialement retenus pour l'enquête	2
II – Tableau de présentation des sites finalement pris en compte dans l'enquête	3

Développer un réseau d'aires marines protégées sur l'arc atlantique

Le projet de coopération MAIA vise la constitution d'un réseau de **gestionnaires et d'acteurs** d'aires marines protégées (AMP). Ce réseau humain, **force de proposition** à l'échelle internationale en matière de désignation, de gouvernance, de gestion, œuvrera au **déploiement d'un réseau d'aires marines protégées** représentatif, cohérent, efficace et accepté sur l'arc atlantique.

MAIA s'organise en 4 groupes de travail technique :

- *Etat des lieux des AMP existantes*
- *Stratégies de suivi*
- *Plans de gestion*
- *Intégration des acteurs*

MAIA réunit 9 partenaires **impliqués dans la désignation et la gestion d'AMP**, issus de quatre pays européens : Royaume-Uni, France, Espagne et Portugal.

L'Agence des aires marines protégées, en tant que chef de file, assure la coordination globale du projet.

Plan d'action 2010 – 2012

Des ateliers techniques sur des problématiques de gestion communes aux AMP de l'arc atlantique.

Des visites de sites dans chaque pays partenaire qui visent le partage de savoir-faire.

Des analyses transversales afin de comparer les situations des AMP de l'arc atlantique.

Des études de terrain réalisées par les partenaires, qui alimentent les échanges au sein du réseau.

Un site web dédié qui intègre un espace collaboratif réservé, une base documentaire et une base de données SIG qui établira un point de référence de l'état des AMP sur la façade atlantique.

La réalisation et la diffusion de ressources documentaires.

Towards an Atlantic network of Marine Protected Areas

The purpose of the European Marine Protected Areas in the Atlantic arc (MAIA) project is to create a **network of MPA managers and stakeholders**. This human network will take initiatives on an international level in terms of designation, governance and management to therefore enhance the **development of a consistent, efficient and accepted MPAs network** in the Atlantic arc.

MAIA is structured in 4 main technical lines of work:

- *State-of-play of the existing MPAs*
- *Setting up common monitoring strategies*
- *Implementing management plans*
- *Involving stakeholders*

MAIA gathers 9 partners from 4 countries: United Kingdom, France, Spain and Portugal, **involved in MPAs designation and management.**

As lead partner, the French Marine Protected Areas Agency, coordinates the project implementation.

The 2010 – 2012 Action Plan

Organization of technical workshops on common MPA management issues in the Atlantic arc.

Site visits in each partner country to enhance the sharing of information, knowledge and know-how.

Overview reports to compare MPAs' situation in the Atlantic arc.

Field studies to be carried out by MAIA partners, promoting the exchanges within the network.

Creation of a dedicated website, including a private collaborative space, a document database and a GIS database used to establish a baseline on the status of MPAs in the Atlantic arc.

Production and dissemination of document resources.

www.maia-network.org



ATLANTIC AREA Transnational Programme
ESPACIO ATLÁNTICO Programa Transnacional
ESPACE ATLANTIQUE Programme Transnational
ESPAÇO ATLÂNTICO Programa Transnacional



European Union

European Regional
Development Fund

INVESTING IN OUR COMMON FUTURE